

AVIS PUBLIC

**CONCERNANT LE RETRAIT
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 2397
(Secteur de Saint-Benoît)**



AVIS est donné que suite au résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue du 2 au 21 septembre 2020, concernant le règlement d'emprunt numéro « 2397 autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement et/ou de réhabilitation de conduite d'eau, de remplacement et/ou de construction de conduites d'égouts sanitaire et pluvial et de réfection des lieux et de la surface de roulement, incluant les accessoires nécessaires à la complète réalisation des travaux, sur la rue Sainte-Angèle, dans le secteur de Saint-Benoît, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins », le conseil municipal, par sa résolution numéro 792-09-2020 adoptée lors d'une séance tenue le 28 septembre 2020, a retiré son règlement.

**EN CONSÉQUENCE, AUCUN SCRUTIN REFERENDAIRE NE SERA TENU
POUR CE RÈGLEMENT ET AUCUNE SUITE NE SERA DONNÉE.**

Donné à Mirabel ce 7 octobre 2020

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate